



Yann Giordmaina

Louis Porrini

Benjamin Bellaïche

TOCQUEVILLE EURO EQUITY SRI C

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 31 MARS 2026

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du Compartiment est double : (i) chercher à obtenir à travers un portefeuille composé de valeurs de la zone euro, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle des marchés actions de la zone euro; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Actif net global	2 237,44 M€
VL part C	313,94 €

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*

Euro Stoxx dividendes nets réinvestis	100%
---------------------------------------	------

* Depuis le 23 mars 2006

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	05/11/2001
Date de 1ère VL de la Part	05/11/2001
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de l'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Oui

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part C	FR0000008963
Ticker Bloomberg part C	POETHIC FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	Néant
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,55% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	2,5% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNINGSTAR™ Eurozone Large-Cap Equity	NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™	NOTATION QUANTALYS™ Actions Zone Euro
---	---	---



PROFIL DE RISQUE



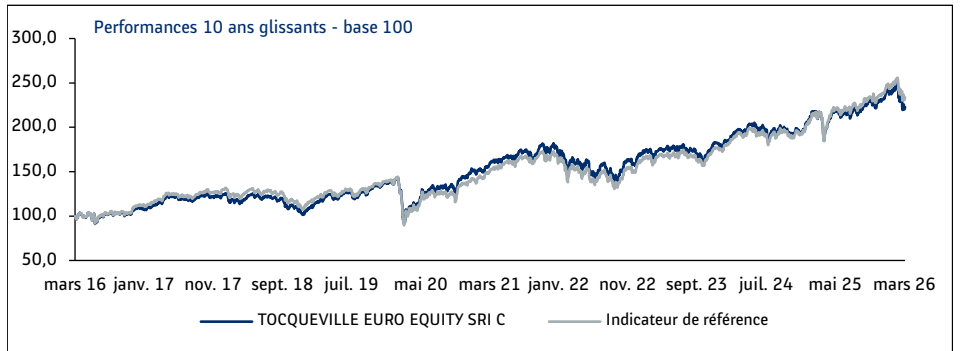
Informations pour les investisseurs en Suisse :

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon, Suisse.

Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon, Suisse.

Le prospectus, les feuilles d'information de base (document d'informations clés), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

Performances arrêtées au 31 mars 2026



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs sont réalisés coupons nets réinvestis, nets de frais de gestion, sans déduction des droits d'entrée / sortie éventuels.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	-4,48%	-9,75%	7,17%	28,59%	39,80%	122,68%
Indicateur de référence	-2,50%	-8,39%	12,51%	40,32%	54,96%	133,81%
Ecart de performance	-1,98%	-1,36%	-5,34%	-11,73%	-15,16%	-11,13%

PERFORMANCES ANNUELLES	2025	2024	2023	2022	2021
OPC	19,85%	6,84%	16,24%	-12,38%	21,08%
Indicateur de référence	24,25%	9,26%	18,55%	-12,31%	22,67%
Ecart de performance	-4,40%	-2,42%	-2,31%	-0,07%	-1,59%

PERFORMANCES ANNUALISÉES	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	8,73%	6,93%	8,33%
Indicateur de référence	11,94%	9,15%	8,86%
Ecart de performance	-3,21%	-2,22%	-0,53%

Indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE	sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Volatilité de l'OPC	14,69%	16,34%	13,67%	16,13%	16,80%
Volatilité de l'indicateur de réf.	13,93%	16,04%	13,56%	15,90%	17,11%
Tracking error	2,48%	2,19%	2,05%	2,30%	2,47%
Ratio de Sharpe	-0,23	0,31	0,41	0,31	0,45
Ratio d'information	-2,68	-2,43	-1,56	-0,97	-0,21
Beta	-	1,01	1,00	1,00	0,97

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale 10 ans	-35,22%	19/02/2020	18/03/2020	254 jours

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par le tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

En mars, les marchés européens reculent nettement, pénalisés par le conflit en Iran après l'attaque conjointe lancée le 28 février par les Etats-Unis et Israël. Conséquence directe de cette attaque, le blocage du détroit d'Ormuz par lequel transite 20 % de la production pétrolière mondiale. Le Brent s'est donc fortement apprécié (+62%) et clôture le mois à 118,3 USD/b. Aussi, le secteur de l'énergie, mené par les majors pétrolières, tire son épingle du jeu avec une hausse de 8,6 %.

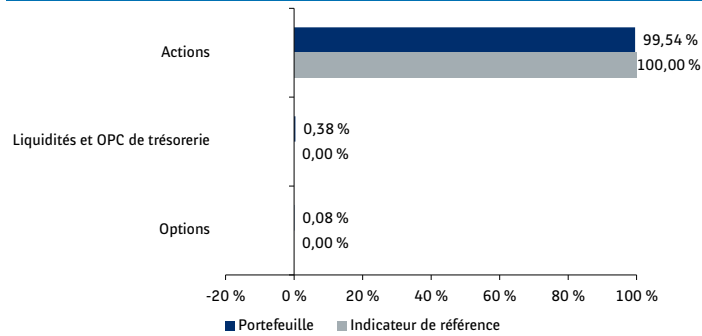
Les banques centrales ont adopté un ton nettement plus prudent au regard de l'inflation. Les anticipations de baisse de taux ont laissé la place à des perspectives de remontée dès le mois d'avril aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis.

Nous avons adapté le portefeuille en procédant à quelques arbitrages consistant à équilibrer le portefeuille au regard de l'incertitude grandissante. Alors que le fonds a pâti de l'absence de valeurs pétrolières (label v3), nous avons réduit notre exposition au cycle au sens large tout en renforçant des titres comme ISS dont le modèle économique et l'organisation du groupe permet d'anticiper, selon notre analyse, une amélioration des bénéfices par action grâce, notamment, à une allocation du capital qui nous semble plus efficace.

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LBP AM, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



Hors bilan : -1,06% Options

INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	51
Exposition globale	98,49%
Risque spécifique (1 an)	2,19%
Risque systématique (1 an)	16,19%
Poids des 10 premiers titres	37,23%
Poids des 20 premiers titres	59,04%

10 PRINCIPAUX ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	7,81%
BANCO SANTANDER SA	Finance	Espagne	4,63%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	France	3,97%
ENEL SPA	Services aux Collectivités	Italie	3,18%
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	France	3,17%
SAP SE	Technologies de l'Information	Allemagne	3,16%
AXA SA	Finance	France	3,04%
DEUTSCHE TELEKOM AG	Services de Communication	Allemagne	2,80%
INTESA SANPAOLO SPA	Finance	Italie	2,75%
SIEMENS AG	Industrie	Allemagne	2,71%

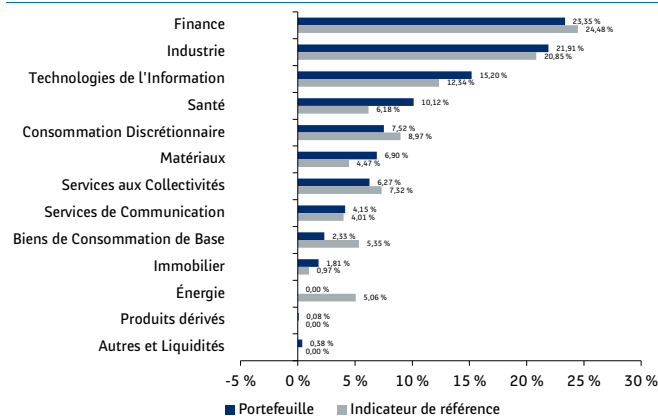
PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
BANCO SANTANDER SA	4,63%	2,19%	2,44%
ENEL SPA	3,18%	1,15%	2,03%
AXA SA	3,04%	1,09%	1,95%
LEONARDO SPA	2,29%	0,37%	1,92%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,97%	2,08%	1,89%

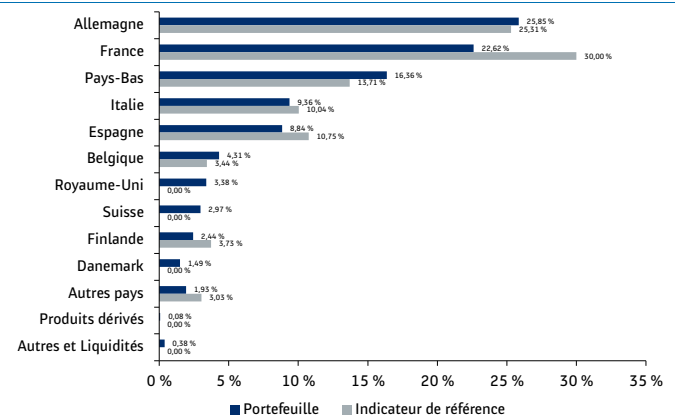
PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
TOTALENERGIES SE	-	2,79%	-2,79%
IBERDROLA SA	-	1,93%	-1,93%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	-	1,64%	-1,64%
AIRBUS SE	-	1,49%	-1,49%
UNICREDIT SPA	-	1,44%	-1,44%

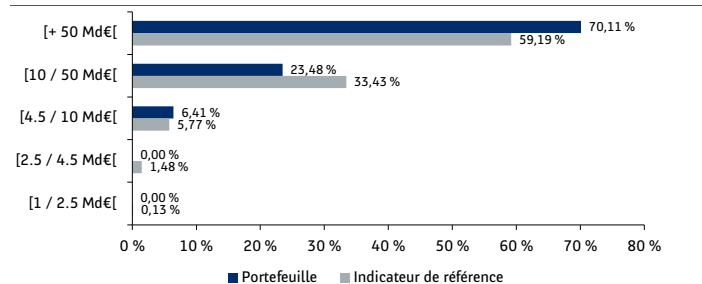
RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *



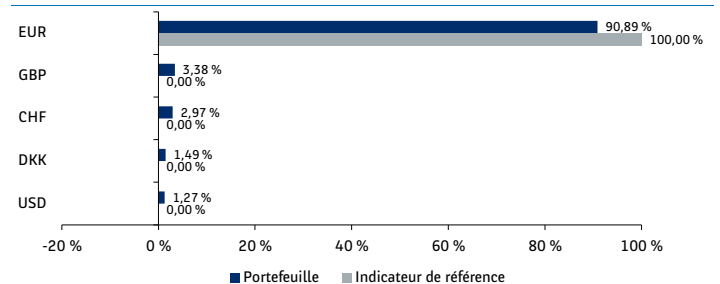
RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *



RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSÈRE *



RÉPARTITION PAR DEVICES EN % DE L'ACTIF NET *



* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.



TOCQUEVILLE EURO EQUITY SRI C

RAPPORT MENSUEL ESG AU 31 MARS 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note ¹
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,59
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité ²	7,48

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

² L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Transition Énergétique

Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

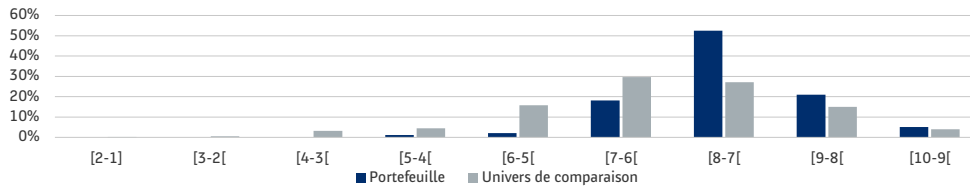
Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	7,22	100,0%	6,66	100,0%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	6,92	100,0%	6,35	100,0%	
E - Transition Énergétique	7,55	100,0%	6,68	100,0%	
T - Développement des Territoires	6,75	100,0%	6,35	99,8%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4,0%	9,64	16,9%	33,8%	33,2%	16,1%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	1,0%	9,51	19,5%	30,2%	19,5%	30,8%
SIEMENS AG	2,7%	8,88	0,3%	21,5%	30,3%	47,9%
ALSTOM SA	1,4%	8,83	10,8%	36,6%	27,1%	25,5%
CELLNEX TELECOM SA	1,3%	8,77	32,0%	37,6%	5,7%	24,6%



TOCQUEVILLE EURO EQUITY SRI C

RAPPORT MENSUEL ESG AU 31 MARS 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

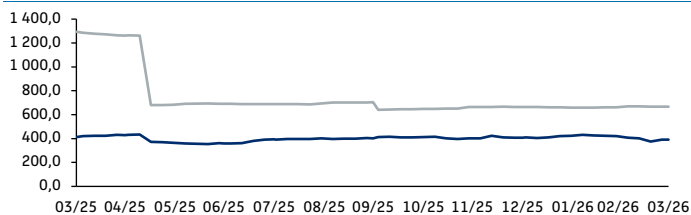
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	65,3%	40,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

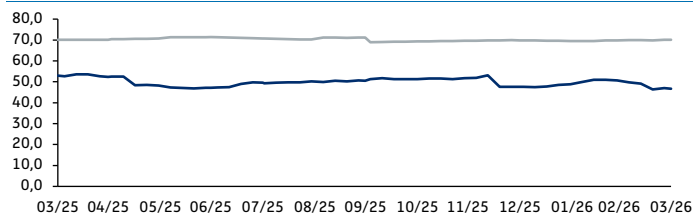
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Empreinte carbone (Scope 1+2+3)	391,9	667,5
Taux de Couverture	97,8%	92,0%

Indicateur 2 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Biodiversity footprint - GBS	46,8	70,2
Taux de Couverture	96,9%	96,0%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



■ Portefeuille ■ Univers de comparaison

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3) Source(s) : MSCI	Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre l'ensemble des émissions soit les scope 1, 2 et 3.	tCO2/M€ investi

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Impact Biodiversité (BIA-GBSTM) Source(s) : CDC_BIO	GBS : Global Biodiversity Score - estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.	MSA.ppb*/b€ invested

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
 - La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
 - La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
 - Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
- Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings). La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 - 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.